

Décret*du 7 novembre 2018*

Entrée en vigueur :

01.01.2019

relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019*Le Grand Conseil du canton de Fribourg*

Vu l'article 83 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 ;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat ;

Vu la loi du 13 septembre 2007 modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 730 du 10 septembre 2018 ;

Vu le message 2017-DFIN-97 du Conseil d'Etat du 2 octobre 2018 ;

Sur la proposition de cette autorité,

*Décète :***Art. 1**¹ Le budget de l'Etat de Fribourg pour l'exercice 2019 est adopté.² Il présente les résultats prévisionnels suivants :

	Fr.	Fr.
Compte de résultats :		
– Revenus	3 584 052 630	
– Charges	<u>3 583 815 320</u>	
Excédent de revenus		<u>237 310</u>
Compte des investissements :		
– Recettes	36 424 220	
– Dépenses	<u>205 152 210</u>	
Excédent de dépenses		<u>168 727 990</u>
Insuffisance de financement		<u>65 919 510</u>

Art. 2

Le total des subventions cantonales de fonctionnement nettes prévues au budget 2019 atteint 36,0% du total du produit de la fiscalité cantonale.

Art. 3

¹ Les budgets pour l'exercice 2019 des secteurs gérés par prestations sont adoptés.

² Ils présentent les résultats prévisionnels suivants, portant sur le solde des charges et des revenus de chaque groupe de prestations :

Fr.*Institut agricole de l'Etat de Fribourg*

Groupes de prestations :

- Formation professionnelle de base
et formation professionnelle supérieure 14 011 961
- Prestations de services 6 359 237

Service des forêts et de la faune

Groupes de prestations :

- Forêt, Faune, Dangers naturels 11 335 569
- Forêts domaniales et autres propriétés
gérées par le SFF 1 082 381

Administration des finances

Groupes de prestations :

- Budget et plan financier 444 517
- Comptabilité et service financier 2 305 782
- Prestations de service en gestion financière
et logistique 3 280 992

Service de l'informatique et des télécommunications

Groupes de prestations :

- Gouvernance IT de l'Etat 3 719 189
- Acquisition, mise en place de solutions IT
et support d'applications 21 961 088
- Mise en place, exploitation des infrastructures
IT et support 19 981 980

Service des ponts et chaussées

Groupes de prestations :

– Surveillance du réseau routier public	2 183 358
– Entretien du réseau routier cantonal	27 132 048
– Développement du réseau routier cantonal	3 989 950

Art. 4

La Direction des finances est autorisée à solliciter, en 2019, des avances ponctuelles de trésorerie auprès d'établissements bancaires, jusqu'à concurrence de 70 millions de francs.

Art. 5

¹ Le présent décret n'est pas soumis au referendum financier.

² Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le Président :

M. ITH

La Secrétaire générale :

M. HAYOZ